

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES
(Deuxième lecture) - (n° 3303)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 130

présenté par
M. Flajolet, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques,
MM. Launay et Saddier

ARTICLE 36

Dans la première phrase de l'alinéa 14 de cet article, substituer au nombre :

« 12 »,

le nombre :

« 14 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, en les portant de 12 à 14 milliards d'euros, vise à mettre en cohérence les moyens dont disposeront les agences de l'eau sur la durée du 9ème programme avec les objectifs à atteindre en 2015 en application de la directive-cadre sur l'eau.